



FEDERATION FRANCAISE DE PARACHUTISME

LIGUE PARACHUTISME OCCITANIE

Association modifiée à la Préfecture de l'Aveyron N° W313011633 :

Siège social : 76 rue des bûcherons 12450 FLAVIN

Adresse mail : ligueparachutismeoccitanie@gmail.com

Organisation des compétitions 2025

-3- La ligue Occitanie organise :

- 1 championnat Occitanie à PAMIERS les 14 et 15 juin (tel 0561687200)

Pour cette compétition, il y aura :

1 classement individuel Open, 1 classement individuel Occitanie, 1 classement individuel junior et 1 classement individuel féminin (sous réserve d'un minimum de 4 compétiteurs)

1 classement équipes Open, 1 classement équipes Occitanie (sous réserve de la participation d'au moins 4 équipes entièrement constituées de licenciés en Occitanie)

Complément informations : Pas de frais inscription, tarif saut : 16€ (Pilatus ou Cessna), Hébergement possible, Restauration sur place, Camping possible avec sanitaire

-4- Conditions de participation

Sur ces 3 compétitions, une bourse de sauts d'une valeur de 100€ sera attribuée à tous les compétiteurs juniors licenciés FFP présent.

Ces bourses de sauts seront déduites de votre facture de sauts de la compétition.

Les inscriptions équipes et individuel sont **obligatoire, au moins 10 jours** avant la compétition sur la boîte mail du centre organisateur et copie à : ligueparachutismeoccitanie@gmail.com

Ces compétitions sont ouvertes uniquement aux licenciés titulaires du B1.

Ces compétitions peuvent être annulées par les organisateurs cause météo ou autre avec report possible.

-5- Constitution des équipes

Une équipe est composée de quatre compétiteurs, et peut disposer d'un remplaçant.

-6- Règlement

Il est de la responsabilité du Directeur de la Compétition, en liaison avec le Chef Juge, de mener la compétition de façon judicieuse en fonction des conditions météorologiques, des moyens techniques et des impondérables.

Le classement est réalisé en additionnant la totalité des performances.

A partir de la seconde manche, quelle qu'en soit la raison, un compétiteur arrivant en retard à l'embarquement écopera d'un avertissement. Au second avertissement, même

pour un motif différent, il sera exclu de la compétition. S'il est absent à l'embarquement, il sera crédité de la performance maximum (20cm) et ne pourra pas rattraper le saut qu'il n'a pas effectué.

En cas d'égalité en fin de compétition et dans la mesure du possible, des sauts de départage pourront être effectués pour déterminer les podiums. Si le départage n'est pas possible, les situations d'égalité seront résolues selon le règlement FAI en vigueur. Enfin, si des égalités persistent, les concurrents seront classés ex-æquo.

La compétition de P.A. est composée de **8 manches**. Elle est validée à partir de 1 manche complète.

Les compétiteurs doivent atterrir sur ou le plus près possible du centre de la cible. Le compétiteur doit clairement présenter aux juges le premier contact avec la cible.

Dans la mesure du possible, chaque jour avant le début de l'épreuve, un dériveur « SIKI » et si possible un parachutiste confirmé avec une voile de PA seront largués.

La limite de vent est fixée au maximum à **7,5 m/s**. Le chef juge peut abaisser cette limite en fonction des lieux, des obstacles ou tout autre détail qui lui semble nécessiter cette prudence.

Les ressauts provoqués par dysfonctionnements du parachute sont à la charge de l'utilisateur. Les ressauts provoqués par une défaillance des systèmes de mesure sont à la charge de la ligue. Les ressauts liés aux conditions météo, sont à la charge de l'organisation.

Pour tous autres points, non-traités ici, liés à la discipline PA, le règlement fédéral en vigueur (et ou FAI) sera appliqué.